

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Claude FERRATO

Secrétaire de séance :

N° 13 LONSTECHNORD : faculté de substitution au bénéfice de la SASU Solarol pour la vente du lot n°15 à la Société Lamazouade

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°12 en date du 28 mars 2024, le Bureau Exécutif de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a décidé de vendre les parcelles cadastrées section AC n°0662 et 0676, sises rue Nikola Tesla sur la commune de Lons, constituant le lot n°15 du lotissement d'activités économiques dit Lonstechnord, d'une superficie totale de 5004 m² au prix de 80 € HT/m² soit 400 320 € HT.

La transaction étant soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) immobilière au taux de 20 %, soit une TVA de 80 064 €, le montant total de la transaction s'élève à 480 384 € TTC.

Dans le cadre de cette transaction, la SASU SOLAROL souhaite bénéficier d'une faculté de substitution pour acquérir ledit bien immobilier pour le compte de la Société LAMAZOUADE aux conditions décidées par délibération susvisée.

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider d'accorder une faculté de substitution à la SASU SOLAROL pour acquérir, au profit de la Société LAMAZOUADE, les parcelles cadastrées section AC n°0662 et 0676 constituant le lot n°15 du lotissement d'activités économiques Lonstechnord aux conditions décidées par délibération du Bureau Exécutif n°12 en date du 28 mars 2024 ;

2. Autoriser M. le Président à signer tout acte ou tout document relatif à ladite transaction.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU